

Séance du 23 février 2024

Délibération n° 2024_02

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAËS, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 20 février 2024

Secrétaire de séance : Mme HENNOTE Stéphanie

Etaient présents : SAËS Philippe, LABOULAIS Monia, TOPALOV Todor, HENNOTE Stéphanie, BREUSSIN Joël, DULAURIÉ Jérémy, ROMIEU Tanguy, ROTH Odile et SÉRÉ Sandrine.

Etaient absents : DANDRÉ Fabien, DESPAGNET Guillaume, DESTRUHAUT Thierry, LARGEAU Brigitte et RENARD Jeanne

Objet : Zonage d'accélération des énergies renouvelables

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, notamment son article 15 ;

Vu le code de l'énergie, notamment son article L. 141-5-3 ;

Considérant que la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables a attribué aux communes la compétence pour identifier des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes sur leur territoire ;

Considérant le souhait de la commune de Saint-Martin-d'Oney de se concentrer sur la production d'énergies photovoltaïques, énergie renouvelable qui est la mieux adaptée à son territoire ;

Considérant l'absence de projets sur les zones agricoles portés à la connaissance de la mairie ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DÉCIDE** de limiter la zone d'accélération des énergies renouvelables à l'implantation de panneaux photovoltaïques sur toitures de maisons individuelles et de bâtiments communaux au cœur des zones U et AU du PLUi de la commune pour une superficie de 5 hectares.

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Saint-Martin-d'Oney, le 28 février 2024

Le Maire, Philippe SAËS

